81e ANNEE. — N° 35. DIMANCHE 23 MARS 1941.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES			1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)			2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —)		3 fr. 50
» 2e page	(— d° —)		6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

L'élan du retour

Dans son Tord-boyau, — *qui s'annonce comme un « journal vrai », ce en quoi, devons-nous dire, il ne se distingue pas des autres, — notre distingué confrère Henri Davoust étudie ce phénomène mental qu'il appelle la « conversion du peuple » et qui est simplement le retour du peuple français à la France, à la notion directe et consciente de son être et des conditions nécessaires de sa propre existence.*

Sujet sur lequel on n'a pas fini de discuter et qui servira d'inépuisable matière aux futurs historiens, stupéfaits qu'un pays comme la France ait pu être abattu en six semaines. Fait monstrueux et explicable seulement par une défaite intérieure qui avait précédé et préparé l'autre, par une invasion d'idées fausses qui nous avaient préalablement désarmés devant l'autre !

Les documents ne manqueront pas à ces physiologues de l'histoire qui leur permettront de pratiquer sur notre temps une sorte d'autopsie morale, de découvrir les causes de notre mal et les remèdes par lesquels ils préserveront contre son retour offensif les générations qui dorment encore au fond de l'avenir.

Acteur modeste et participant passionné de la grande bataille politique dont j'ai suivi les péripéties, j'ai gardé de ce temps, après quelque décantation nécessaire, l'impression que le peuple français, dans son fond, n'avait pas tellement changé. On avait dévoyé son esprit plus qu'on n'avait réussi à pervertir son cœur. Comme disent les bonnes gens, il croyait bien faire, mais que pour bien faire il fallait faire autrement que ses anciens faisaient autrefois. Il croyait toujours servir le progrès, l'humanité, la civilisation, toutes les grandes causes auxquelles il s'était de tout temps dévoué, mais on l'avait persuadé qu'il y fallait désormais d'autres moyens !

Evidemment, le travail corrupteur avait déjà produit des ravages, mais la moëlle centrale n'était pas encore atteinte comme le montre bien la rapidité de l'esprit public à rejoindre, à rallier la vérité quand elle lui fut dite par une grande voix droite, simple, si gravement émouvante, si profondément persuasive, qu'il sait sincère, et qu'il ne peut pas soupçonner d'un autre intérêt que celui du pays...

« Nous avons à prendre une revanche. Mais c'est une revanche sur nous-mêmes ! » Ainsi ai-je lu ces jours-ci ! Oui. C'est en nous corrigeant nous-mêmes, d'abord, que nous nous mettrons en état de corriger le mauvais destin que nos fautes ont attiré sur la Patrie.

Et voici une très juste observation, présentée par M. Wladimir d'Ormesson dans Le Figaro, *sur un des aspects les plus significatifs de l'immense duperie organisée contre le bien de la France. On sait de reste que la prétention du régime criminel d'où nous sommes sortis par le désastre, était de représenter ce qui peut se faire de mieux comme gouvernement des peuples. Il incarnait en lui le progrès, la lumière, les derniers perfectionnments du système social. Il n'avait que dédain et mépris pour tout ce qui était avant et pour tout ce qui était autrement que lui. Il ouvrait la marche triomphale par quoi l'humanité accéderait enfin, après tant d'erreurs, au plus magnifique épanouissement de bonheur et de paix, de beauté et de grandeur. Ah ! on nous a assez tympanisé le cerveau avec ces boniments de foire !...*

Or, toute cette rhétorique n'était que mensonge. Derrière ces grands mots il n'y avait que paresse, veulerie et routine. Tandis que tout se transformait autour de nous, qu'on rénovait partout ailleurs les méthodes et les idées, notre fameux régime se pavanait dans la haute estime de soi et nos gens qui se disaient « avancés » se refusaient à tout changement et s'encroûtaient avec béatitude dans la fainéantise et dans la routine. Routines militaires. Routines diplomatiques. Routines morales. Routines politiques. Routines sociales.

Cette contradiction entre ce qu'était le régime et ce qu'il prétendait être, cette opposition radicale entre ses promesses et ses fruits expliquent en partie l'espèce de stupeur dont notre peuple a été saisi quand il s'est trouvé devant un désastre qu'aucun voile de mots menteurs ne pouvait plus lui masquer ! Il a découvert l'abîme en y tombant ! Il s'enfonçait depuis vingt ans chaque jour un peu plus, alors qu'autour de lui tout montait. Et cette position lui est apparue tout à coup à la profondeur de la chute qu'il venait de faire au lieu de l'ascension qu'on lui avait promise...

De ce terrible choc est sortie la « conversion du peuple », dont parle notre confrère Henri Davoust. Il n'y a pas eu besoin de raisonnements, de discours et de prêches pour le convaincre qu'on lui avait fait adorer de fausses idoles, qu'on l'avait abominablement trompé et cela explique l'élan de cœur et de pensée avec lesquelles il s'est rallié au Chef dont il est sûr que celui-là ne le trompera pas !

Emile LAPORTE.

DECIVILISÉ

Un voyageur américain, M. Milton Lobell, qui croisait dans le Pacifique à bord de son yacht, a découvert dans l'île Charles, dépendante de l'archipel des Galapagos, une habitante, une seule.

C'est une femme d'environ 45 ans, rôtie par le soleil, voûtée, édentée et qui vit dans une cabane.

Cette Robinsonne n'a pas pu expliquer comment elle était venue là, ni même dire son nom exact. Quand le voyageur, au bout de son escale, lui proposa de l'emmener avec lui, elle refusa. En vain, l'Américain lui fit-il remarquer l'état de dénuement où elle était, la pauvreté de ses menus quotidiens composés uniquement de légumes et de fruits sauvages. Elle ne voulut rien entendre.

— Je préfère rester ici, dit-elle en son langage confus.

Suprême argument, M. Milton Lobell lui parla du mauvais état de sa denture et du peu d'attrait de son visage privé de toute crème de beauté.

— Pour le monde que je reçois ici, dit-elle, c'est bien assez beau !

Car la femme qui vous affirme qu'elle s'habille et se soigne uniquement pour elle n'est pas sincère. C'est toujours pour quelqu'un qu'on fait sa toilette, et même si ce quelqu'un n'existe pas encore, c'est en vue de sa venue.

Toujours est-il que notre Robinsonne est restée dans son île avec ses mauvaises dents, ses haillons, son visage tanné et sa cabane.

Il est possible que l'homme soit fait pour vivre en société et que ce que nous nommons civilisation lui soit au fond, et quoi qu'il en dise, indispensable ; mais de temps en temps, cette théorie reçoit un bon coup sur le nez. Un « décivilisé » refuse de réintégrer la communauté humaine.

Le régime des fruits et légumes sauvages est sans doute pauvre et monotone, mais quand on voit ce que nous voyons en ce moment pour obtenir un œuf et une côtelette, on conçoit que l'île déserte conserve des amateurs.

PAN.

Des officiers et des civils d'A.O.F. qui avaient refusé de se joindre au mouvement gaulliste rentrent en France

Un groupe d'une centaine de Français revenant d'Afrique-Equatoriale, qui avaient refusé de se rallier au mouvement de Gaulle et qui avaient été retenus jusqu'à ces temps derniers à Brazzaville, est entré en France par le Somport.

Les honneurs militaires leur ont été rendus aux Forges d'Abel par un détachement du 18e R.I. parti depuis la veille. Le convoi, qui doit se diriger vers Marseille, est arrivé à Oloron vers 13 heures.

Sur le quai, une délégation de la Légion et son chef, M. Falucci, des gendarmes et des agents entourés de drapeaux. Dès l'entrée en gare des wagons où sont groupés les rapatriés, partent les cris de « Vive la France ! Vive Pétain ! »

Pendant l'arrêt du train, les dames de la Croix-Rouge distribuent aimablement bouillon et lait aux rapatriés, notamment aux femmes et enfants qui les accompagnent. Nos compatriotes, parmi lesquels tranchent quelques uniformes du service de santé, de l'artillerie coloniale, paraissent en excellente condition physique.

Et rapidement, avec quelque retard sur l'horaire habituel, le train repart, tandis que de nouvelles acclamations à la France et au Maréchal retentissent.

De nombreuses personnalités oloronaises avaient tenu à souhaiter la bienvenue à nos compatriotes.

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Cette nuit, des formations importantes d'avions de combats allemands ont attaqué avec succès le port de Plymouth. La visibilité étant particulièrement bonne, les aviateurs allemands ont été en mesure de placer parfaitement leurs bombes et d'obtenir des coups au but particulièrement bien ajustés. De grands incendies se sont déclarés dans les installations portuaires et les docks. Plusieurs navires ont pris feu. L'Office de ravitaillement de la marine a été gravement endommagé.

D'autres avions de combat ont lancé à nouveau des bombes sur Londres.

Au cours du 20 mars, des avions de reconnaissance ont attaqué à la bombe des aérodromes en Angleterre méridionale et ont touché en plein des hangars et des casernements, des bombes ayant été lancées d'une altitude de 100 mètres seulement. Des éclatements ont été observés à proximité immédiate d'un nombre assez important d'avions de chasse garés.

Une autre attaque qui a été dirigée contre le port de Clacton-on-Sea a eu de bons effets.

Au large de la côte Sud-Est britannique, un cargo de 8.000 tonnes ayant été atteint par des bombes à l'arrière et à l'avant a coulé. Lors de l'attaque d'un convoi, signalée au communiqué militaire d'hier, le feu a été mis à un quatrième navire marchand de 6.000 tonnes, qui avait été touché par des bombes. Un dragueur de mines a abattu un avion britannique dans la Mer du Nord.

L'ennemi n'a pas fait d'incursion aérienne cette nuit dans l'espace aérien du Reich.

Le D.N.B. ajoute à ce communiqué que l'attaque contre Plymouth cette nuit par la Luftwaffe a été effectuée dans d'excellentes conditions de visibilité. De nombreux incendies formant un embrasement continu ont été distinctement visibles de très loin. Un grand dépôt de ravitaillement a pris feu dans le port et n'a bientôt plus formé qu'un amas de cendres.

Plusieurs navires ancrés dans le port ont été détruits par les incendies. Dans l'ensemble, les destructions opérées sont très importantes.

LE MARECHAL PETAIN ACCLAME A GRENOBLE ET A VIENNE

Le Maréchal Pétain, qui reçut mercredi un accueil triomphal, à Grenoble, est arrivé jeudi matin, à 10 heures 30, à Vienne. Aussi enthousiaste qu'à Grenoble, la foule a manifesté à Vienne sa reconnaissance au Maréchal.

Tous les enfants des écoles sont massés devant le monument aux morts, où a lieu la cérémonie du dépôt d'une gerbe de fleurs par le Maréchal.

Après la réception à l'Hôtel de Ville des autorités locales, a lieu la prestation du serment des légionnaires.

Le Maréchal Pétain a quitté Vienne à 11 heures 45 pour se rendre à Vichy, où il est arrivé à 15 heures 27.

L'attaque contre l'Angleterre aura lieu en mai

L'attaché militaire du Japon à Berlin a déclaré que l'Allemagne tentera l'invasion des îles britanniques en mai prochain.

L'Allemagne, a dit cet attaché, n'a utilisé contre l'Angleterre, jusqu'à présent, qu'une faible partie de ses forces aériennes et un petit nombre de ses sous-marins. Pendant ces derniers mois, elle a fait tous ses préparatifs et mis au point tous ses moyens dans le seul but d'envahir la Grande-Bretagne. Le début de cette grande offensive n'est plus qu'une question de temps.

Les Etats-Unis ont obtenu de Londres le libre passage de deux bateaux chargés de blé

M. Henry Haye, ambassadeur de France, a été informé par M. Sumner Welles, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires étrangères, que, conformément à la demande qu'il avait présentée au gouvernement américain, celui-ci avait obtenu le consentement britannique au libre passage de deux navires de commerce français chargés de céréales à destination de Marseille.

On espère maintenant que toutes les formalités nécessaires à la sécurité du transport des 14.000 tonnes de blé et de farine impatiemment attendues par la population de la zone libre seront remplies rapidement par un acquiescement général des nations belligérantes.

EN PEU DE MOTS...

— MM. Vincent Auriol, Grumbach et Moutet, qui avaient fait l'objet de mesures administratives d'internement à Pellevoisin d'abord, à Vals-les-Bains ensuite, ont été remis en liberté.

— Un arrêté du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale qui avait relevé, le 21 novembre 1940, de ses fonctions de directeur du Centre régional anticancéreux de Toulouse, M. le professeur Ducoing, est rapporté.

Nos Echos

Et chez nous ?

Je lis dans un journal de Pau le texte d'un arrêté municipal touchant la propreté de la ville qui fait irrésistiblement penser à Cahors — mais dans le sens que vous devinez !

Cet arrêté rappelle aux habitants que les trottoirs doivent être balayés chaque matin avant 8 heures 30 ; qu'il est défendu de pousser sur la voie publique les papiers et débris de toutes sortes, que commerçants et habitants doivent garder chez eux, dans des caisses ou poubelles, les immondices et détritus jusqu'au prochain passage du tombereau d'enlèvement. Cet arrêté va même jusqu'à commander d'arroser les trottoirs avant le balayage afin que la poussière ne se répande pas et n'incommode pas les passants.

On ! je sais l'effet que produiront ces quelques lignes sur certains de nos concitoyens ! *« Et puis, quoi encore ? »* En d'autres régions où l'on n'est pourtant pas plus sots que nous, les habitants tiennent beaucoup à la netteté, à la propreté de leur cité et ils se plient de bonne grâce aux recommandations qui leur sont faites pour l'obtenir. Rien n'est plus joli, et plus sain d'ailleurs, qu'une ville bien tenue et parfaitement propre. Tandis que la plus belle cité est déparée par la négligence et la saleté des voies publiques.

Si seulement on pouvait obtenir ici le respect de l'arrêté sur les poubelles et même que les ouvriers de la voirie prennent soin, quand ils enlèvent celles qu'on dispose devant les maisons, de ne pas laisser tomber à terre des débris de toutes sortes qui y séjournent ensuite plusieurs jours !

Nous savons que la police fait des efforts pour obtenir une amélioration, un changement dans de mauvaises habitudes qui n'ont pour elles que d'être anciennes et invétérées. Encourageons-la et souhaitons qu'elle continue !

Rappel nécessaire.

L'autre jour, dans une rue de Cahors, j'ai vu un piéton mis en grave danger par une auto qui sortait à toute allure d'une voie transversale. Il échappa au choc, mais de justesse, et tandis qu'il ramassait son chapeau que la secousse avait fait tomber, l'auto filait, déjà loin...

Piétons, mes frères, attention ! Nous reprenons trop aisément les habitudes du temps, heureux pour nous, où la chaussée n'était pas sillonnée par ces machines redoutables. Voyez le boulevard de Cahors, il y a plus de monde au milieu que sur les trottoirs. C'est là qu'un « discute le coup » bien à l'aise pour se grouper, s'arrêter en rond et faire sa démonstration devant un groupe attentif et tumultueux. Et quand, par hasard, un klakson avertisseur se fait entendre, personne ne bouge. Chacun pense que ce gêneur a bien assez de place pour passer à côté.

D'autre part, les chauffeurs, habitués à présent à la « voie libre », se soucient à peine du Code de la route, prennent leurs virages en pleine vitesse, s'enfoncent à toute allure dans les « sens interdits », etc., etc. Et comme, après tout, les autos sont plus dangereuses aux piétons que les piétons aux autos, ce sont surtout les chauffeurs qu'il conviendrait de rappeler au respect de proscriptions qui ne sont pas abolies.

Chronique du Lot

Retour aux dialectes

J'écris ces lignes dans ma maison natale, à la fin du jour, devant l'âtre où flambe un grand feu de bois. Ses lueurs fauves éclairent les cuivres qui ornent les murs de l'immense cuisine (pièce principale dans nos demeures campagnardes) ; ces reflets semblent caresser les vieux meubles patinés par le temps, les poutres noircies par des siècles de fumée. Le tic-tac de la haute horloge me paraît être le battement du cœur vivant de ce cadre rustique. Dans un coin la radio (note moderne) verse l'harmonie de la musique de Chopin. L'heure est exquise... mais tout à l'heure, la lumière électrique chassera d'un éclair foudroyant cette douce pénombre, et le charme sera rompu...

Bientôt le retour des champs, et la veillée familiale commencera ; nous converserons dans notre cher vieux patois en prenant le repas du soir. Le patois ? Comme il sonne bien à mes oreilles ce dialecte qui a été celui de mon enfance. Je lisais récemment que le Maréchal souhaite l'enseignement des dialectes dans les écoles. Applaudissons de tout cœur, nous paysans, ce vœu qui honore nos campagnes. Je vais me permettre de l'analyser un peu.

D'abord, les différents patois de France qui se ressemblent tous (à quelques variantes près) ne peuvent se traduire littéralement en français. Ils expriment mieux les actes de la vie paysanne, la couleur locale enfin ! Une ravissante fillette de Villesèque me chantait devant ce même foyer une chanson en patois ; c'était charmant, et j'adresse mes compliments à son institutrice, que toutes les maîtresses d'école l'imitent (du moins celles qui connaissent le patois, et que les autres l'étudient).

S'il est indispensable que les petits paysans apprennent le français, il est bon que les petits citadins apprennent le patois, et l'aiment. Tous les enfants doivent connaître le dialecte de leur région.

Je garde le mauvais souvenir de plusieurs rencontres dans mon village, il y a quelque 25 ans, avec des enfants de la ville qui se moquaient de notre patois et se vantaient de l'ignorer totalement.

J'aimais chanter à ma poupée cette adorable berceuse patoise : « Nanaï sounsoun, beni, beni, beni doun ?... » J'entends encore les éclats de rire narquois des petites citadines, mais je continuais toujours, nullement vexée, car mon patois faisait partie de moi-même, j'en sentais toute la poésie profonde. Plus tard, jeunes filles, ma sœur et moi recevions des amies de l'école primaire qui avaient rejoint leurs parents dans une grande ville et nous revenaient roulant les « r » à la Parisienne en se targuant d'avoir oublié le patois. Ou encore ces Cadurciennes qui me traitaient de paysanne méchamment, croyant m'offenser, mais venaient se régaler avec délices les lundis de Pâques et de Pentecôte avec le « pastis » régional préparé longuement par ma mère et cuit dans la tourtière de cuivre. Elles repartaient enchantées, les bras chargés de lilas odorant et de rouges pivoines. Elles cueillaient aussi avec joie les fraises en juin et les chasselas dorés en septembre.....

J'ai depuis parcouru l'Europe, j'ai approché des célébrités diverses et je n'ai jamais renié mon origine paysanne, jamais oublié le patois qui chantait en mon cœur, écho du village.

Je ne le répéterai jamais assez, les hommes sont tous frères, qu'ils soient nés à la ville ou à la campagne, ils ont une intelligence à développer selon leurs capacités et leurs possibilités, surtout ils sont tous étroitement solidaires. Quand cessera la morgue des citadins envers les paysans (souvent relative à la question vestimentaire), l'équilibre sera stable dans les sentiments de fraternité et un grand pas sera fait dans la marche vers un avenir meilleur pour tous. La communauté des dialectes y contribuera beaucoup ; le Maréchal l'a bien compris, et qu'il soit remercié, une fois de plus.

On a donné à Toulouse un spectacle très goûté en langue d'Oc. Y aura-t-il en Quercy un troubadour pour chanter le patois du Lot ? Le regretté Archevêque d'Albi, S.E. Monseigneur Cézérac, dont le séjour à l'Evêché de Cahors a laissé un souvenir impérissable, avait écrit des vers en patois d'Aucitanie (il était du Gers). J'aurai l'occasion, j'espère, d'en présenter ici des passages relatifs à notre région.

Puisse éclore désormais beaucoup de littérature en patois qui nous révélera vraiment l'âme ardente de notre race.

Lise QUERCY.

Trébaïx, février 1941.

LA RETRAITE DES VIEUX
Les formalités à remplir pour son obtention

Aux termes d'un arrêté publié jeudi au *Journal Officiel*, les personnes qui demandent à bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés doivent souscrire une déclaration conforme à un modèle déterminé.

A cette déclaration seront jointes les pièces requises et indiquées sur ce modèle. Des exemplaires en seront mis à la disposition des intéressés par les services régionaux des assurances sociales, les Offices du travail et les Caisses d'assurances sociales.

Foudroyé par une attaque d'apoplexie

Au cours de l'audience du tribunal correctionnel de Gourdon, M. Edmond Duvert, huissier, s'affaissa subitement.

Relevé aussitôt, il fut transporté à son domicile. Malgré les soins qui lui furent prodigués, il succomba peu après.

Arrestation

La nommée Denise Mavier, de Souillac, condamnée par le tribunal correctionnel à 45 jours de prison, pour vol, a été mise en état d'arrestation à Souillac.

BAREME
établissant les loyers maxima de la Place de Cahors

Le Bureau de la Place communique :

Il convient de distinguer : *a*) logement meublé formant appartement (avec cuisine) ; *b*) chambre meublée.

a) *Appartement meublé :* — Tarif par pièce principale (salle à manger, bureau, salon, chambre à coucher) (les cuisines, salles de bain et garage ne comptant au plus que pour une demi-pièce).

1re *classe :* logement très confortable avec eau, gaz, électricité, moyens de chauffage, locaux accessoires, bien aéré, donnant sur grande artère de la ville, tapis, cabinets de toilette, cave, eau courante : 200 francs par mois par pièce principale (pour chacune des pièces donnant sur grande artère).

2e *classe :* logement très confortable avec eau, électricité, gaz, moyens de chauffage, locaux accessoires, aéré, sur rue ou sur cour : 150 francs par mois par pièce principale.

3e *classe :* logement moyen, eau, gaz, électricité, moyens de chauffage, donnant sur grande artère : 150 francs par mois par pièce principale (pour chacune des pièces donnant sur grande artère).

4e *classe :* logement moyen, eau, gaz, électricité, sur cour ou sur rue (non grande artère), moyens de chauffage : 100 francs par mois par pièce principale.

5e *classe :* logement médiocre : 75 francs par mois par pièce principale.

L'eau, le gaz et l'électricité et chauffage étant à la charge du locataire.

En ce qui concerne la date du paiement, il y a lieu de se conformer à l'usage local ; paiement comptant et d'avance.

b) *Chambre meublée.* — 1re *classe :* chambre ; chambre meublée confortablement avec cabinet de toilette, eau courante, électricité, moyens de chauffage : 250 francs par mois.

2e *classe :* chambre meublée confortablement, eau courante, électricité, moyens de chauffage : 200 francs par mois.

3e *classe :* chambre meublée confortablement, électricité, moyens de chauffage : 150 francs par mois.

4e *classe :* chambre meublée sans confort : 100 francs par mois.

L'eau et l'électricité étant à la charge du propriétaire. Le chauffage étant à la charge du locataire.

Il y a lieu de considérer que ces prix constituent un maximum qui ne devra jamais être dépassé. En outre, devra également entrer en ligne de compte pour la détermination du loyer, la qualité du mobilier et de l'installation.

CARTES D'ALIMENTATION

Les feuilles de pain, viande et matières grasses, ainsi que les suppléments de savon pour la catégorie « E », seront distribuées à la population résidant à Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Personnes dont le nom de famille commence par les lettres :

Lundi 24 mars. — A, B.
Mardi 25 mars. — C, D, E.
Mercredi 26 mars. — F, G, H, I et J.
Jeudi 27 mars. — K, L et M.
Vendredi 28 mars. — N, O, P.
Samedi 29 mars. — Q, R et S.
Lundi 31 mars. — Lettres de T à Z.

Les feuilles représentant les différentes denrées seront distribuées en échange du coupon n° 1 du mois d'avril de la carte d'alimentation.

Les feuilles de pain, matières grasses, fromages et pommes de terre auront une validité de 1 mois.

Les feuilles de viande comprendront le mois d'avril, mai et juin.

Le personnel chargé de la distribution étant réduit au strict minimum (un employé par guichet au lieu de deux), les consommateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire fixé ci-dessus.

Les bureaux sont ouverts au public le matin de 8 h. 30 à 12 h., le soir de 14 h. à 18 h. 30.

BONS D'ALIMENTS POUR LE BÉTAIL

Les bénéficiaires des bons d'aliments pour le bétail sont priés de venir les retirer avant le 31 mars courant, dernier délai. Passé cette date, les bons seront annulés. La liste des bénéficiaires est affichée à la Mairie depuis le 14 mars.

Rectifions

Une erreur de copie nous a fait imprimer récemment, dans un compte rendu de la « Société des Etudes », que l'article « Salut au Quercy » était de notre collaborateur, Sagot-Lesage, alors que l'auteur en est notre collaboratrice, *Lise Quercy !*

Admission dans les Etablissements d'Education

Un examen d'admission aux établissements d'éducation (ex-écoles d'enfants de troupe), aura lieu, en 1941, le 7 juillet.

Pour tous renseignements concernant cet examen, les familles peuvent s'adresser, soit au Commandement militaire du Département, soit au Corps de troupe le plus près de leur domicile, soit à la Brigade de gendarmerie du chef-lieu de leur arrondissement.

Les dossiers doivent être établis et parvenir avant le 15 mai 1941.

Gendarmerie

M. Deguilhem, gendarme à Miélan (Gers), est nommé chef de brigade à Lacapelle-Marival (Lot).

CAHORS

AUDITION-CONCERT

Mlle Muratet organisa jeudi au Théâtre Municipal une audition de ses élèves. La séance commença par quelques « quatre-mains » joués par de petites débutantes (J. Sénégas, J. Gayette, Chr. Darrieutort, M.-F. Fombonne, J. Cazassus, Marie Périé). Le jeune Rougié exécuta avec sûreté une *Bernoise* de Kazeluck, Marie-Thérèse Denis une *Valse Alsacienne* de Francis Thomé, et la petite Mirouse le *Babillage* d'Ernest Gillet. On entendit ensuite des pièces de I. Philipp, Daquin, Couperin, Rameau, Clementi, Schubert, présentées par Annie Heilhes, M. Eyrolles, A.-M. Vors, S. Pradadès, H. Desprats, S. Janet et G. Milhau. La 1re partie du programme se termine fort congrûment par le *Menuet* de Paderewski (J. Belliol) et l'*Impromptu en mi bémol* de Schubert (J. Valat).

On applaudit enfin des élèves plus avancées qui firent déjà preuve de vélocité et d'adresse : Mlle M. Parazines joua « con umore » une *Pièce caractéristique* de Y. Ibert, suivie d'un *Adagio* de Beethoven détaillé par Mlle E. Brunet. Mlle Larrive enleva un *Allegro appassionato* de Saint-Saëns, tandis que Mlles G. Andrieu, Grandcour, S. Parazines et Barrat se firent entendre dans du Chopin. Pour terminer, Mlle Francoual évoqua la légendaire *Cathédrale engloutie* de Debussy.

L'intérêt de cette soirée fut renforcé par l'interprétation de la *Sonate* op. 32 de Saint-Saëns, admirablement rendue par M. Jean Nouyrit et Mlle Muratet. Les accents mâles du violoncelle contrastaient avec bonheur avec la clarté des traits pianistiques.

Mlle Muratet fit admirer son jeu aérien, délié et « perlé » dans quelques pages de Chopin et de Liszt : les *Etudes* op. 10 *en sol bémol* et *ut mineur*, la *Ballade en sol mineur*, la scintillante *Rhapsodie* n° 2 et le poétique *Rêve d'amour en la bémol*. La gracieuse et méritante virtuose — qui clôtura la soirée par une interprétation fort vivante de la *Danse du feu* de M. de Falla — fut longuement applaudie et abondamment fleurie.

Double-dièze.

ALSACIENS-LORRAINS

Groupement départemental. — La permanence qui se tenait tous les jours de 17 h. 30 à 18 h. 30 (excepté le dimanche) et le samedi de 14 à 16 heures à la Mairie de Cahors, est transférée 10, rue du Docteur-Bergounioux.

Les heures restent inchangées. Nous invitons tous nos correspondants à adresser leur courrier à cette nouvelle adresse. — *Le Comité.*

Groupement de Cahors. — Le Comité invite tous les réfugiés non rapatriables Alsaciens-Lorrains résidant à Cahors, à la Réunion générale qui aura lieu le dimanche 24 mars 1941 à 14 h. précises à la Mairie de Cahors (Salle du Conseil Municipal).

En raison des questions qui y seront traitées la présence de tous est indispensable. — *Le Comité.*

Hôpital-Hospice de Cahors

Offre d'emploi. — Deux postes de fille de salle et un poste de garçon de salle (emploi provisoire jusqu'au retour du titulaire mobilisé) sont vacants à l'Hôpital de Cahors.

Adresser les demandes au Directeur-Econome de l'Hôpital avant le 30 mars 1941.

M. ROBIN, chirurgien-dentiste, 1, rue Hautesserre, informe sa clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours.

Incendie

Vendredi matin, à 7 heures, la sirène d'alarme alertait les Cadurciens : un incendie venait d'éclater dans l'usine de la « Gazonite », maison Lasserre, place de la Gare. En quelques minutes, les sapeurs-pompiers étaient sur les lieux et organisaient les secours.

L'incendie avait éclaté dans les chais de l'usine où sont remisées des tonnes de charbon de bois, et une épaisse fumée s'échappait.

Mais, grâce aux secours immédiats, le feu fut rapidement éteint. Toutefois, par mesure de prudence, une section de sapeurs-pompiers est restée sur les lieux durant toute la matinée.

On ignore les causes de l'incendie qui a éclaté dans les poussières de charbon de bois provoqué, peut-être, par une imprudence de fumeur. Les dégâts ne sont pas très importants.

Qui les a perdues ?

Il a été trouvé au Théâtre Municipal une paire de lunettes. Les réclamer au Bureau du journal.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 23 mars et le lundi 24, jusqu'à midi, par la pharmacie GARNAL.

EDEN

Samedi 22 et dimanche 23 mars, en soirée. Dimanche, matinée.

Un film de grande classe

CAPITAINES COURAGEUX

d'après le chef-d'œuvre de Ruydard Kipling, avec Freddie Bartholomess.

En complément : **Le bandit improvisé,** film d'aventures.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 mars 1941

Naissance

Martin Janine, rue Wilson.

Publications de mariages

Garrochimbo José, chauffeur, et Delsol Jeanne, comptable, à Cahors.

Rouqual Fernand, cuisinier, à Cahors, et Saint-Amans Odette, couturière, à Brive (Corrèze).

Lefebvre Gilbert, cuisinier, à Cahors, et Sylvestre Adrienne, crémière, à Luzech (Lot).

Labarrière Justin, chauffeur, et Barry Marguerite, femme de chambre, à Cahors.

Fombonne René, employé de bureau, à Cahors, et Huleux Simonne, s. p., à Reims (Marne).

Décès

Decros Maria, ép. Dajean, s. p., 65 ans, rue Wilson.

Lahontâa Ernestine, s. p., 51 ans, 77, bd Gambetta.

Fouissac Jeanne, Vve Gagneur, s. p., 81 ans, 1, rue E.-Albe.

Leplus Marcelin, journalier, 32 ans, rue Mascoutou.

Rajade Louis, professeur en retraite, rue Feydel.

SOIRÉE ÉTUDIANTE

Dimanche 23 mars, au Théâtre Municipal, à 20 heures 30, la Jeunesse Etudiante Chrétienne de Cahors donnera une soirée étudiante avec le concours de l'Orchestre Jéciste. Au programme : une comédie de Labiche, des ballets, des chants, de la musique.

Conférence sur le maréchal Bessières

La Société des Etudes du Lot organise pour le vendredi 28 mars, au Théâtre de Cahors, à 20 h. 30 précises, une conférence par le R.P. Bessières sur le maréchal Bessières.

Le R.P. vient d'écrire un bien beau livre sur le duc d'Istrie, l'illustre enfant de Prayssac, le plus chevaleresque des maréchaux de Napoléon.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ; une huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* **170**

Pas plus cher, mieux, plus chic

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Dimanche matin à 9 h. 1/2, reprise de l'entraînement à l'Aviron Cadurcien. Rendez-vous à tous les jeunes qui veulent ramer. Pendant une période difficile, grâce à la sagesse de ses administrateurs l'A.C. a su conserver en excellent état, un des meilleurs matériels du Sud-Ouest.

L'A.C. dispose en effet de 2 yoles à 4 rameurs, 3 outriggers à 4 rameurs, 1 outrigger à 8 rameurs, permettant ainsi à 28 jeunes gens de pratiquer simultanément l'aviron de compétition.

De plus l'A.C. possède également 8 bateaux de plaisance qui permettent de splendides promenades en bateau dans un des plus beaux biefs du Sud-Ouest.

Jeunes, venez à l'aviron, vous pratiquerez un sport sain et agréable, et vous aurez à cœur, en suivant l'exemple de ceux qui vous ont précédés, de faire honneur aux couleurs bleu et blanc.

FOOT-BALL ASSOCIATION

E.P.S. de Cahors bat Lycée Gambetta : 2 *buts à* 1. — Jeudi 20 mars, l'équipe de football de l'E.P.S. de Cahors rencontrait en championnat d'Académie (2e tour) l'équipe du Lycée Gambetta.

Dès le coup d'envoi, le Lycée domine légèrement, mais les joueurs de l'E.P.S. se ressaisissent, et à la vingtième minute, sur une faute d'un arrière de l'équipe adverse, un pénalty est accordé. Le but est réussi. Aussitôt après la mise en jeu, l'E.P.S. marque à nouveau. Dès lors, les buts du Lycée sont continuellement menacés, mais le gardien, en belle forme, sauve brillamment. La mi-temps est sifflée sur le score de 2 buts à 0.

Dès la reprise, la supériorité des joueurs de l'E.P.S. s'affirme à nouveau, le gardien adverse est constamment à l'ouvrage, un troisième but est marqué, mais refusé pour hors-jeu. Peu à peu le jeu se ralentit. On enregistre cependant des attaques de part et d'autre. Plusieurs corners sont sifflés ; trois minutes avant la fin, sur une attaque du Lycée, un pénalty leur est accordé. Le but est réussi. La partie s'anime à nouveau, mais la fin du match est sifflée sur le score de 2 buts à 1 en faveur de l'E.P.S.

Partie fort correcte et excellent arbitrage de M. Poujade.

STADE CADURCIEN — RUGBY

Dimanche 23 mars au stade L.-Desprats

FINALE DE LA COUPE DU PERIGORD AGENAIS

Nous voici à la veille de cette fameuse Coupe qui, depuis plusieurs mois, tient en haleine les nombreux supporters du Stade Cadurcien. Aussi prévoyons-nous pour cette rencontre décisive l'affluence des grands jours. Par ses victoires retentissantes sur Mussidan (21 à 3) et Terrasson (22 à 3), Souillac part grand favori, avec 20 points au classement contre 12 à Cahors. Pour enlever la Coupe, il faudrait que Cahors gagne le match et marque au moins 11 points. Le handicap est certes lourd à combler, mais le Stade bénéficiera de la présence du prestigieux Meulet, qui galvanisera la volonté de tous. Pour cette ultime rencontre, nous pouvons compter sur nos hommes : ils aborderont ce match avec la ferme intention de vaincre. Ils ne mésestiment pas la valeur de l'adversaire, bien au contraire, et savent que Souillac mènera un train d'enfer et les attaques fulgurantes du centre Augey, crocheteur de premier ordre, sont à redouter.

Contre Mussidan, notre équipe fit une exhibition quelconque parce que partie trop confiante. Contre Souillac, il ne doit pas en être de même, nous l'espérons du moins ! Invaincus en matches officiels cette saison, nous faisons confiance à nos stadistes pour l'ultime rencontre. Que tous jouent avec cœur, et la victoire, chèrement disputée, sera à eux.

A 13 h. 30, en lever de rideau, seront aux prises les réserves de l'Union Sportive Gourdonnaise contre celles du Stade Cadurcien.

Les équipiers premiers dont les noms suivent sont convoqués dimanche matin à Mon Auberge, à 11 h. moins le quart, pour prendre un repas en commun : Carmen, Pégourié, Bourdet, Saint-Laurent, Bru, Sénac, Deilhes, Puharé, Fréjaville, Eugène, Charvet, Magnani, Chappou, Meulet, Heilhes, Brunk, Cubaynes, Delgal.

Les membres actifs du Stade auront droit à l'entrée aux pelouses sur présentation de leur carte.

LA QUERCYNOISE

La Quercynoise déplacera dimanche 23 mars ses deux équipes de rugby. L'équipe 1 ira rendre visite au C.A. Brive au Stadium. Pendant ce temps l'équipe seconde jouera les réserves de l'U.S. Souillac.

Nous sommes heureux d'annoncer que le Lycée de Tulle et le Lycee d'Aurillac sont finalistes du championnat Académie de Clermont.

Dans l'Académie de Toulouse, voici les 4 demi-finalistes : Lycée de Tarbes, Lycée d'Agen, Lycée de Toulouse, Lycée de Cahors. Le grand favori est Agen qui possède de beaux joueurs en Matheu, Basquet, St-Blanquet, Alibert, etc..., équipiers premiers du S.U.A.

La Quercynoise disputera peut-être son match de demi-finale à Cahors le jeudi 27 mars contre la Violette du Lycée de Toulouse.

En rugby le collège de Villeneuve a déclaré forfait devant la Quercynoise le jeudi 20 mars.

PALAIS DES FETES

Samedi 22, dimanche 23 mars, en soirée à 20 heures 30. Dimanche, matinée à 15 heures.

Raimu, Fernandel, Josette Day dans le chef-d'œuvre de l'année

LA FILLE DU PUISATIER

l'œuvre maîtresse de Marcel Pagnol.

Arrondissement de Cahors

Sauzet

Notre foire. — Notre foire de mars a été assez importante. Cours pratiqués : Bœufs d'attelage, de 16 à 18.000 francs ; porcs ayant servi au cavage des truffes, de 500 à 600 francs, selon grosseur ; porcelets, de 350 à 450 francs ; moutons, 300 fr., selon le poids ; œufs, 12 francs la douzaine ; volaille à la taxe. Absence totale de légumes et de produits maraîchers. Quelques marchands forains peu achalandés.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Fédération paysanne. — Rappelée par le passage du tambour, la permanence de la Fédération a fonctionné au Pont d'Or. Les délégués Soubies, ingénieur agronome, Cochen, délégué départemental à la propagande, et Lample, trésorier, ont reçu un très grand nombre de paysans, leur ont expliqué les modalités de la loi du 2 décembre 1940 sur l'organisation professionnelle déjà fort avancée en certains départements et qui s'annonce rapide dans le Lot. A noter qu'il s'agit de syndicalisme purement professionnel, dans les limites communales, pour former une unité corporative dans le cadre fédératif dans lequel doivent s'intégrer toutes les formations coopératives mutualistes ou autres avec affiliations avec l'Union nationale de tous les syndicats agricoles de France.

La permanence avait fonctionné le 8 mars à Lacapelle-Marival et le 10 à Latronquière avec le même succès. A Lacapelle-Marival s'étaient réunis sur convocation les petits meuniers de la région. Il a été formé une association des petits meuniers affiliés à la Fédération agricole du Lot. M. Lafage Joseph, meunier à Saint-Paul-de-Vers, a été nommé président.

Les Sports. — Au cours d'une réunion récente, le Conseil municipal de Figeac, après avoir entendu M. Robert Gueugnier, délégué du secrétariat à la Jeunesse pour le département du Lot, a voté à l'unanimité le projet de terrain sportif scolaire qui lui était soumis. Le Conseil faisant preuve ainsi d'une grande compréhension des aspirations de la jeunesse et aussi des besoins de l'avenir du pays.

Dispensaire d'hygiène sociale. — Par suite des modifications apportées aux jours et horaires de circulation des autobus, certains malades ne peuvent plus se rendre comme avant aux consultations des dispensaires de Figeac et de St-Céré.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à cet état de choses, à partir du 21 mars courant et jusqu'à nouvel avis, les consultations auront lieu à Figeac, le jeudi aux lieu et place du vendredi. — Signé : Docteur Dulac.

Usine à gaz. — La Société « Fusion des gaz », usine à gaz de Figeac, porte à la connaissance de ses abonnés que les difficultés d'alimentation en charbon de distillation la contraignent à supprimer certaines heures d'émission du gaz.

A dater du lundi 17 mars 1941, les heures d'émission régulières seront les suivantes : de 7 heures à 12 h. 30, de 18 h. 30 à 20 heures.

La Société « Fusion des gaz » conseille aux abonnés de fermer très soigneusement les robinets d'entrée de tous les appareils d'utilisation, ainsi que le robinet à l'entrée du compteur. Elle attire l'attention des abonnés sur les inconvénients qui pourraient résulter pour eux d'un essai d'allumage des brûleurs pendant les heures de non émission. Elle leur demande en outre d'éviter tout gaspillage de gaz.

La foire du 15 mars. — Foire peu importante. Foirail bien approvisionné cependant en attelages de travail. 15 à 18.000 fr. sur les bœufs, et les vaches suivent de près. Jeunes animaux à la corde, très chers si on les compare au prix du bétail de boucherie. Apport normal de veaux, très peu de moutons, pas de porcs gras. Les jeunes porcs jusqu'à 40 kilogs sont taxés à 18 francs.

Gros marché, mieux approvisionné que les marchés d'hier. Les chevreaux ont fait leur apparition. De 15 fr. le kilog., cours de l'an passé, ils sont à 11 fr., prix de taxe. Les œufs, en très grande quantité, taxés à 13 fr. mais payés 12 fr. par les grossistes. Les étalagistes se raréfient de plus en plus.

Emplois vacants. — Il est porté à la connaissance du public que les emplois suivants sont vacants : 1° Préposé à l'abattoir ; 2° Bureau central de l'octroi ; 3° Agents de police.

Les intéressés sont priés de déposer leur candidature à la mairie, avant le 26 mars, afin de subir un examen d'aptitude qui aura lieu le 27 mars 1941 à 9 heures.

Soirée artistique. — Nous apprenons que le Groupe Sportif Figeacois a décidé d'organiser une soirée cinématographique et artistique, le mardi 25, au Cinéma Rex. Nous ne doutons pas que cette initiative soit accueillie avec sympathie, et que le but sportif de cette soirée attire un public nombreux au Cinéma Rex.

Quissac

Pour nos prisonniers. — Une somme de 150 fr., reliquat de notre société de chasse, a été affectée à l'achat de 4 paquets de cigarettes pour chacun de nos prisonniers.

Lettres de félicitations. — Tous les élèves de notre école mixte qui avaient envoyé un dessin au Maréchal Pétain à l'occasion des fêtes de Noël, ont eu la joie de recevoir la photographie du Chef de l'Etat accompagnée de ses félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Soulomès

Décès. — Nous avons le vif regret d'annoncer la mort presque subite de M. Monteil Arthur, décédé à l'âge de 82 ans.

M. Monteil était le père de M. Monteil Jules, juge de paix à Toulouse, et le beau-père de M. Pons, ancien conseiller municipal de la commune de Soulomès.

En M. Monteil disparaît une noble figure. Pendant de longues années conseiller municipal de la commune de Soulomès, administrateur du bureau de l'assistance, chevalier du Mérite agricole, il avait su acquérir, par sa droiture et son impartialité, l'amitié de tout le monde. Aussi une foule d'amis émus et attristés accompagnait le défunt à sa dernière demeure.

A Mme Veuve Monteil, à M. et Mme Monteil, juge de paix, et leurs enfants, à Mme et M. Pons et leurs enfants, nous adressons nos condoléances émues et attristées.

PETITES ANNONCES

JOURNALIER cherche emploi pour tous travaux jardinage, taille d'arbres fruitiers, vigne, etc... S'adresser au Bureau du Journal.

EQUIPEZ VOS CAMIONNETTES
à l'ACETYLENE avant le 30 mars
(décret du 2 mars)
une seule adresse : **ACETYL**
19-21, rue Viguerie, TOULOUSE
Agents tous départements

ON DEMANDE **shampooingneuse-vendeuse.** S'adr. Maison Popovitch.

IL A ETE PERDU **un chat.** Prière de le rapporter au Commissariat de Police. Bonne récompense.

MACHINE A ECRIRE
A vendre. Ecrire Bureau Journal

A VENDRE, près Cahors, **Maison 4 pièces,** parfait état. Eau. Vignes, contenance 2 h. 1/2. S'adresser : Me Fabre, notaire, Cahors.

A la Cordonnerie-Saboterie FRANÇOIS, 38, rue Nationale, on demande un **ouvrier sabotier.** Travail assuré. Urgent.

VENDRE ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

UNIQUEMENT DU COURTAGE

ETUDE DE Maître Pierre LAVAYSSIÈRE
licencié en droit, Notaire à Figeac (Lot)

Suivant acte reçu par Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac (Lot), soussigné, le dix mars mil neuf cent quarante et un, enregistré à Figeac le onze mars mil neuf cent quarante et un, volume 582 B, F° 53/319, Monsieur Jean DELBORT, imprimeur, et Madame Jeanne-Marie MONSONGLES, imprimeur, son épouse, demeurant ensemble à Aurillac, rue des Carmes ; Monsieur Jean CAILLE, représentant de commerce, demeurant à Angoulême, et Madame Renée-Lucienne CAILLE, infirmière, demeurant à Orléans, veuve non remariée de Monsieur Jean POITTEVIN DE LA FRÉGONNIÈRE,

Ont vendu à Monsieur Simon-François-Joseph CHAGNAUD, imprimeur, et Madame Bernadette DOUSSEAUD, son épouse, demeurant ensemble à Brive ;

Un fonds de commerce d'imprimerie sis à Figeac, avenue du Docteur Fernand-Pezet, connu sous le nom d' « IMPRIMERIE MODERNE Lucien CAILLE », immatriculé au Greffe du tribunal civil de Figeac, sous le registre analytique et sous le numéro 2.536 à la date du trente octobre mil neuf cent trente-quatre, comprenant :

I. *Eléments incorporels.* — L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le journal « L'AVENIR DU QUERCY » fondé par Monsieur GOUTEL, ancien propriétaire, journal hebdomadaire, ainsi que tous contrats de publicité, insertions attachés à ce journal.

Le droit, pour le temps en restant à courir, à compter de ce jour, au bail des lieux ou est exploité ledit fonds de commerce, tel qu'il est énoncé dans l'acte de vente.

II. *Eléments corporels.* — Les différents objets mobiliers, matériel, servant à l'exploitation dudit fonds de commerce, tels qu'ils sont détaillés et décrits dans un état signé par les parties d'accord entre elles, et qui est demeuré joint et annexé après mention audit acte de vente.

Observation étant ici faite qu'il n'existe aucune marchandise dans ledit fonds de commerce.

Domicile a été élu pour les oppositions en l'étude de Maître LAVAYSSIÈRE, notaire à Figeac (Lot), sise boulevard Wilson, numéro onze.

Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition entre les mains de Monsieur et Madame CHAGNAUD, acquéreurs, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, au domicile sus-indiqué.

Pour premier avis.
P. LAVAYSSIÈRE, *notaire.*

CHEMINS RURAUX
Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance
du chemin rural de St-Germain à Bouriane, dans la commune de St-Germain-du-Bel-Air.

Arrêté du 10 mars 1941
ordonnant l'enquête

Nous, Préfet du Département, vu la loi du 20 août 1881, article 4, ensemble l'Instruction ministérielle du 27 du même mois ; vu l'ordonnance du 23 août 1835 ; vu le décret du 2 mai 1936, les propositions de M. le Sous-Préfet ; considérant que l'enquête prescrite par notre arrêté du 20 novembre 1940 n'a pas été faite dans les formes réglementaires,

ARRÊTONS :

Art. 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de St-Germain-du-Bel-Air resteront déposées pendant dix jours, du 25 mars 1941 au 3 avril 1941, à la Mairie de cette commune, où les habitants, prévenus par voies ordinaires de publications et d'affiches et par l'insertion de l'arrêté fixant les conditions de l'enquête dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement (un numéro d'insertion devra être adressé avec le dossier à la Préfecture), pourront en prendre communication sans déplacement.

Art. 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Baynat, Maire de St-Chamarand, que nous désignons pour cet objet, recevra, à la Mairie de la dite commune, les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée, les mentionnera sur le procès-verbal qu'il ouvrira à cet effet, et donnera son avis, tant sur le projet que sur les réclamations dont il a été l'objet.

Art. 3. — Le Conseil municipal, dont nous autorisons au besoin la réunion extraordinaire, donnera également son avis définitif sur le dit projet et sur les résultats de l'enquête à laquelle il aura été soumis.

Toutes les pièces nous seront ensuite transmises par M. le Maire de St-Germain-du-Bel-Air.

Art. 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 20 novembre 1940.

Cahors, le 10 mars 1941.

Le Préfet,
Signé ; M. Bézagu.

Imp. Coueslant (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Registre de Commerce n° 1662.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. **Auguste Vincent,** 8, place Victor-Hugo, à **Grenoble,** qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44
Reg. C. Cahors 44-96

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« ESTIVAL ET Cie »

Suivant acte, fait sous signatures privées, en cinq originaux, en date à Figeac du 23 février 1941 et à Cahors du 24 du même mois ; enregistré à Figeac, le 7 mars 1941 ; Folio 31, N° 2.080,

Monsieur Jules ESTIVAL, négociant en grains, domicilié à Figeac,

Monsieur Roger ESTIVAL, minotier, domicilié à Cahors, rue Saint-Urcisse,

Mademoiselle Odette ESTIVAL, professeur, domiciliée à Figeac,

Et Monsieur Ernest, en famille Pierre MALBEC, secrétaire commercial, domicilié à Cahors, 18, rue Saint-Urcisse,

Ont établi les statuts d'une Société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation d'un commerce de grains dont le siège est à Figeac, 29, allée Victor-Hugo et dont la dénomination est « ESTIVAL et Compagnie ».

La durée a été fixée à 19 ans et 10 mois, à compter du 1er mars 1941.

Le capital social de cent mille francs est divisé en 100 parts de 1.000 francs chacune, entièrement libérées, attribuées dans les proportions suivantes aux associés en représentation de leurs apports :

à Monsieur Jules ESTIVAL, 60 parts représentant 60.000 francs, valeur du fonds de commerce de grains par lui apporté à la Société, ci	60
à Monsieur Roger ESTIVAL, 15 parts, représentant 15.000 francs, montant de son apport en espèces, ci	15
à Mademoiselle ESTIVAL, 15 parts, représentant 15.000 francs, montant de son apport en espèces, ci	15
à Monsieur MALBEC, 10 parts, représentant 10.000 francs, montant de son apport en espèces, ci	10
Total égal	100

La Société est administrée par un gérant nommé par les associés, Monsieur MALBEC a été nommé gérant jusqu'au 31 décembre 1945.

Il a la direction exclusive des affaires de la Société et il a seul droit de signer pour elle. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet. Il a notamment les pouvoirs pour recevoir et payer toutes sommes, faire tous achats de marchandises au comptant ou à terme, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce ; intenter toutes actions judiciaires ; représenter la Société dans toutes opérations de faillite, liquidations judiciaires ; se désister de tous droits ; faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions.

Toutefois il ne peut, sans l'assentiment de tous les associés, contracter un emprunt avec ou sans nantissement du fonds de commerce, ni aliéner ou hypothéquer les immeubles sociaux s'il en existe.

Le gérant est responsable, conformément au droit commun envers la Société et envers les tiers, soit des infractions à la loi du 7 mars 1925 et les lois subséquentes réglant les sociétés à responsabilité limitée.

En cas de décès du gérant ou de l'un des associés, la Société ne sera pas dissoute, elle se continuera entre les associés survivants ; au cas où il ne resterait plus que 2 membres, le décès de l'un d'eux entraînerait la dissolution.

Deux originaux des statuts ont été, conformément à la loi, déposés au Greffe du tribunal civil de Figeac, ayant juridiction commerciale, le 7 mars 1941.

Pour avis.
Le gérant : MALBEC.

Assistance Judiciaire du 27 février 1940
ETUDE de Maître MÉRIC
avoué près le tribunal civil de Cahors
8, rue Georges-Clemenceau
Successeur de MM. Chatonet et Lacosse

EXTRAIT
d'un Jugement de Divorce

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le treize septembre mil neuf cent quarante, enregistré,

Entre : Madame GAUTHIÉ Marcelle, dactylographe, la dite dame demeurant à Cahors, rue du Pont-Neuf, n° 12 ;

Et : Monsieur MALIGNON André, mécanicien-dentiste, demeurant à Toulouse, onze, place Dupuy,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux GAUTHIÉ-MALIGNON, aux torts et griefs réciproques de chacun d'eux.

Pour extrait, *signé :* Jean MÉRIC.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 33

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

Jeannille s'installait en face d'elle, les yeux pleins de gaieté.

— Je suis heureuse de vous voir ici, madame. Il est exquis cet appartement.

— Vous ne l'aimiez guère.

— Une jeune fille commence toujours par se montrer sotte. Tout est reposant dans votre maison. On chante sans cesse autour de moi.

— Ce sont les gens de la ruelle... Il faut leur pardonner. Ils ont si rarement le soleil !

— Leur pardonner ?... Mais je les paierais, madame... Et le mur couvert de roses. Et le ton des briques, ce rouge déteint, un peu doré... et les cris des gondoliers...

— Votre boudoir est fleuri comme pour une fête.

— C'en est une, madame, répondit-elle en baissant le front.

— Ah ! vraiment ?... Laquelle.

La jeune fille se mordit les lèvres, mais elle inventa tout de suite :

— Celle de mon baptême. On me l'a toujours fait célébrer.

— Vos parents ont eu raison. Seulement, vous auriez dû me le dire.

Une exubérance qu'elle ne cherchait pas à contrôler entraînait Jeannille. Elle s'écria :

— Je vais me faire expédier un tas de bibelots. Il manque ici des portraits, des souvenirs, tout ce qui fait le home.

— Je suis heureuse de vous voir aussi gaie. Du reste, la chaleur est moins lourde, aujourd'hui... Alors, vous dînez avec nous ?

— Certes...

Pour descendre, elle prit le bras de la vieille dame alarmée. Pour la mère de Marc, tout changement d'humeur de la jeune fille était un sujet d'inquiétude.

Lorsque Jeannille franchit la porte du bureau, sa gaieté céda devant un affolement subit. Pour la première fois, depuis qu'elle avait analysé son cœur, elle se trouvait en face de Brion. Lors de leur dernier entretien, ils étaient encore des adversaires. Et aujourd'hui, de plein gré, en toute connaissance de cause, elle lui vouait sa vie.

Mme Brion allait dire :

— J'ai trouvé Jeannille joyeuse, réconciliée avec notre maison.

Cependant, elle se tut. Devant ce visage fermé, lointain, elle crut comprendre et frissonna. Comment aurait-elle douté ?... Là-haut, Jeannille riait encore du plan qu'elle venait d'échafauder, d'un moyen de faire souffrir celui qu'elle haïssait ; mais, une fois en présence de son tuteur, cette haine avait été plus forte et la dominait.

Au dîner, Jeannille se remit. Le bonheur montait à ses joues, à son front, en bouffées.

— Vous m'avez proposé, un jour, de me montrer Venise, dit-elle soudain, sans regarder Marc.

— Cette offre est toujours valable.

— Septembre va nous amener, je crois, la saison la plus agréable. Je veux me dédommager de ce mois d'août, vraiment pénible.

— Je vous avais avertie...

— Je ne regrette pas d'être restée. J'ai appris à apprécier ma cage, fit-elle, avec un rire nerveux. Le Lido serait-il intéressant à la fin de la saison ?

— Je le crois. Nous irons, si cela vous tente.

Elle eut tout à coup honte, à l'idée de se trouver seule avec lui, en gondole ou au restaurant.

— Vous nous accompagnerez, n'est-ce pas madame ? demanda-t-elle.

Avec un empressement très froid, Marc déclarait :

— Je ferai tout pour vous rendre le séjour ici le moins pénible. Se trouver en tutelle n'est jamais réjouissant, je le conçois... Même à présent que le danger Francoule est écarté, que vous avez acquis une certaine expérience... si je pouvais vous indiquer à Paris, un cercle d'amitié moins... moderne, je vous laisserais retourner en France.

Elle rougit violemment et lui lança très vite, paupières basses :

— Je ne désire plus quitter Venise.

Marc et sa mère échangèrent un regard, sans relever l'affirmation. Après le dîner, Jeannille désira faire de la musique.

— C'est un plaisir dont vous nous privez depuis trop longtemps, répondit Mme Brion.

Elle débuta par des pièces douces et tendres, Fauré, Debussy. Jamais encore elle ne s'était montrée si profondément, si intimement compréhensive. Marc avait pris un livre, mais il ne lisait pas. Bientôt la jeune fille aborda Chopin, qui répondait mieux à son état d'âme tourmenté. Dans les Nocturnes, les Préludes, les Polonaises, ne trouvait-elle pas toute la gamme de ses sentiments... Afin d'écouter sans se trahir, Marc alla s'enfermer dans son bureau.

— Sauf pour mon fils, pensait Mme Brion, elle est bonne, aimante.

Marc reparut lorsqu'elle cessa de jouer.

— Je vous souhaite une bonne nuit, fit-il tranquillement. Je m'étais retiré pour travailler.

— Je vous ai dérangé, n'est-ce pas? s'écria-t-elle.

— Pas le moins du monde.

— Vous parvenez à vous abstraire !

— Totalement.

— Vous ne savez pas ce que j'ai joué en dernier lieu ?

— Je n'ai même pas entendu, répondit-il.

(*à suivre*).